



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°30-2017-094

PUBLIÉ LE 12 JUILLET 2017

# Sommaire

## **D.D.P.P. du Gard**

30-2017-07-07-002 - Arrêté portant subdélégation de signature à la direction départementale de la protection des populations (3 pages)

Page 3

## **Prefecture du Gard**

30-2017-07-11-001 - arrêté portant subdélégation de signature de Christophe Lerouge, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie (3 pages)

Page 7

D.D.P.P. du Gard

30-2017-07-07-002

Arrêté portant subdélégation de signature à la direction  
départementale de la protection des populations



PRÉFET DU GARD

Direction Départementale de la  
Protection des Populations  
Service : Direction  
Affaire suivie par : Jean-Luc DELRIEUX  
☎ 04 30 08 60 50  
Mél : ddpp@gard.gouv.fr

## ARRETE n°

### portant subdélégation de signature à la direction départementale de la protection des populations

Le Préfet du Gard,  
Chevalier de la Légion d'honneur,

**Vu** le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Didier LAUGA, Préfet du Gard ;

**Vu** l'arrêté du Premier Ministre du 23 décembre 2014 nommant **Mme Elisabeth PERNET**, Directrice Départementale de la Protection des Populations du Gard,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2017-DL-67 du 30 janvier 2017 donnant délégation de signature à **Mme Elisabeth PERNET**, Directrice Départementale de la Protection des Populations,

**Vu** l'arrêté du premier ministre du 22 mai 2017 qui met fin aux fonctions de **Mme Elisabeth PERNET**, sur sa demande en qualité de directrice départementale de la protection des populations à compter du 8 juillet 2017 ;

**Vu** l'arrêté n° 2017-DL-67-1 du 4 juillet 2017 désignant **M. Jean-Luc DELRIEUX** comme directeur départemental de la protection des populations du Gard par intérim à compter du 8 juillet 2017 et lui donnant délégation de signature à ce titre,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2017-DL-32-1 du 4 juillet 2017 portant délégation de signature au titre du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à **M. Jean-Luc DELRIEUX** directeur départemental de la protection des populations par intérim à compter du 8 juillet 2017 pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat en qualité de responsable d'unité opérationnelle des budgets opérationnels de programme 206 - sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation, du budget opérationnel de programme 215 - conduite et pilotage des politiques de l'agriculture et du budget opérationnel de programme 333 (action 1) - moyens mutualisés des administrations déconcentrées ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2017-DL-30-1 du 4 juillet 2017 portant délégation de signature au titre du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à **M. Jean-Luc DELRIEUX**, directeur départemental de la protection des populations du Gard par intérim à compter du 8 juillet 2017 pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses des budgets opérationnels de programme : 333 (action 2) et 724 ;

Vu l'arrêté du 9 février 2017 portant subdélégation de signature à la direction départementale de la protection des populations ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2017-DL-67-1 du 4 juillet 2017, en cas d'empêchement ou d'absence de **M. Jean-Luc DELRIEUX** :

Une subdélégation de signature est donnée dans leur domaine de compétence, à :

- **M. Serge COMBE**, inspecteur principal de la direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes, chef du service "Missions transverses" rattaché à la direction,
- **M. Nicolas POUJOL**, inspecteur principal de la direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes, chef du service « Concurrence Consommation et Répression des Fraudes »,
- **Mme Florence SMYEJ**, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, cheffe du service « Santé Animale et Protection de l'Environnement » (S.A.P.E.),
- **M. Loëzic MARREC**, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service « Sécurité Sanitaire des Aliments » (S.S.A.),

pour assurer, à titre permanent la signature de tous les actes administratifs, à l'exclusion des arrêtés financiers représentant un engagement supérieur à 10 000 €.

**Article 2** : Sauf en cas d'absence durant lesquels les règles pré-citées s'appliquent, le directeur départemental par intérim signe l'ensemble des documents émis par la D.D.P.P., exception faite des documents de gestion courante (déclaration en apiculture, déclaration de transhumance, bordereau d'envoi, récépissé d'enregistrement des établissements d'élevage de carnivores domestiques, attestations d'origines pour les bovins, ovins et caprins, dispense d'agrément pour les fromageries ...) pour lesquels les chefs des services S.S.A. et S.A.P.E. ont subdélégation de signature.

**Article 3** : Les chefs de service S.S.A. et S.A.P.E. peuvent déléguer à leurs inspecteurs, et uniquement pour leurs propres domaines de compétence, la signature des documents pré-cités.

**Article 4** : Conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 2017-DL-32-1 du 4 juillet 2017, en cas d'empêchement ou d'absence de **M. Jean-Luc DELRIEUX** subdélégation est donnée dans leur domaine de compétence, à :

- **M. Serge COMBE**, inspecteur principal de la direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes, chef du service "Missions transverses" rattaché à la direction,
- **M. Nicolas POUJOL**, inspecteur principal de la direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes, chef du service « Concurrence Consommation et Répression des Fraudes »,
- **Mme Florence SMYEJ**, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, cheffe du service « Santé Animale et Protection de l'Environnement » (S.A.P.E.),

- **M. Loëzic MARREC**, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service « Sécurité Sanitaire des Aliments » (S.S.A.),

pour assurer, à titre permanent la signature d'ordonnateur secondaire, pour tous les actes d'engagement et de paiement des sommes d'un montant unitaire inférieur à 5000 €.

**Article 5** : Conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 2017-DL-30-1 du 4 juillet 2017, en cas d'empêchement ou d'absence de **M. Jean-Luc DELRIEUX** :

Une subdélégation de signature est donnée à :

- **M. Serge COMBE**, inspecteur principal de la direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes, chef du service "Missions transverses" rattaché à la direction,

- **M. Nicolas POUJOL**, inspecteur principal de la direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes, chef du service « Concurrence Consommation et Répression des Fraudes »,

- **Mme Florence SMYEJ**, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, cheffe du service « Santé Animale et Protection de l'Environnement » (S.A.P.E.),

- **M. Loëzic MARREC**, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service « Sécurité Sanitaire des Aliments » (S.S.A.),

pour assurer, à titre permanent la signature d'ordonnateur secondaire, pour tous les actes d'engagement et de paiement des sommes d'un montant unitaire inférieur à 5000 €.

**Article 6** : Habilitation est donnée aux agents dont les noms suivent à l'effet de valider les formulaires CHORUS :

- **Mme Chantal BONNET**
- **Mme Joëlle DELON**

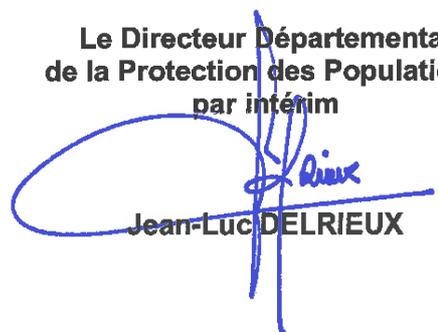
**Article 7** : L'arrêté préfectoral n° 30-2017-02-09-003 du 9 février 2017 est abrogé.

**Article 8** : Le Directeur Départemental de la Protection des Populations par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

**NIMES, le 7 juillet 2017**

**P/le Préfet et par délégation,**

**Le Directeur Départemental  
de la Protection des Populations  
par intérim**

  
**Jean-Luc DELRIEUX**

Prefecture du Gard

30-2017-07-11-001

arrêté portant subdélégation de signature de Christophe  
Lerouge, directeur régional des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

*arrêté portant subdélégation de signature de Christophe Lerouge, directeur régional des  
entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région  
Occitanie*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU GARD

## ARRETE

**portant subdélégation de signature de Christophe Lerouge, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie**

**(Compétences départementales)**

**Le directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie**

VU la loi organique n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

VU le décret du 9 novembre 2015 portant nomination de Alain FRANCES, en qualité de responsable de l'unité départementale du Gard

VU l'arrêté du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

VU l'arrêté du 25 août 2016 nommant Christophe Lerouge, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

VU l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2016 donnant délégation de signature à Christophe Lerouge, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> :

Subdélégation permanente de signature est donnée, à effet de signer pour le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Occitanie, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des champs et domaines énumérés aux articles 1 et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Alain FRANCES, responsable de l'unité départementale du Gard

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain FRANCES, subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer pour le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Occitanie, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des champs et domaines énumérés aux articles 1 et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Paul RAMACKERS, directeur délégué
- Christiane BATAILLARD, adjointe chargée de l'emploi
- Didier POTTIER, adjoint chargé des entreprises

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Occitanie, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des champs et domaines énumérés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Jean DELIMARD, chef du pôle C
- Alain ZERMATTEN, chef du service métrologie

Et, pour l'attribution d'agrément, l'attribution, la suspension ou le retrait des marques d'identification, et, dans la limite des décisions pour l'attribution d'agréments et de marques d'identification, à :

- Thomas PELLERIN, service métrologie
- Laurent CASAUBIEILH, service métrologie

Article 4 :

Les décisions relatives à la présente subdélégation devront être signées :

Pour le Préfet du Gard,  
Et, par subdélégation du DIRECCTE Occitanie,  
Le ...

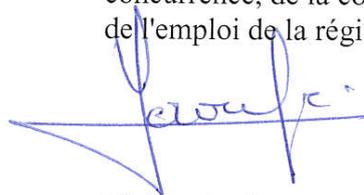
Pour le Préfet du Gard,  
par subdélégation du DIRECCTE Occitanie,  
et, pour .... empêché,  
Le ...

Article 5 : L'arrêté du 3 octobre 2016 portant subdélégation de signature pour les compétences préfectorales est abrogé.

Article 6 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi Occitanie et le responsable de l'unité départementale du Gard sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

A Toulouse, le 11 juillet 2017

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lerouge', with a large, stylized flourish extending to the left.

Christophe Lerouge